
DESTINATAIRES : À tous les médecins, pharmaciens, gestionnaires en soins infirmiers et aux membres du personnel en soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques, DSIEU

Sophie Goneau, présidente du comité de pharmacologie

Natacha Bernier, adjointe à la directrice programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

DATE : 2020-05-06

OBJET : Déploiement OIPI en soins palliatifs

Suite aux travaux d'harmonisation du comité de travail en soins palliatifs et de fin de vie, de nouvelles OIPI ont été entérinées par le CECMDP et sont disponibles sur l'intranet CISSSMO depuis le 2020-04-16 :

OIPI-788 Traitement de la douleur, toux, dyspnée en soins palliatifs

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/oipi-788-traitement-de-la-douleur-toux-dyspnee-en-soins-palliatifs>

OIPI-789 Traitement des autres symptômes en soins palliatifs

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/oipi-789-traitement-des-autres-symptomes-en-soins-palliatifs>

OIPI-790 Ordonnance détresse

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/oipi-790-ordonnance-de-detresse>

AMC- DSIEU-6020 Ordonnance de détresse

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/amc-dsieu-6020-aide-memoire-ordonnance-de-detresse>

Ces outils visent à soulager rapidement les signes et symptômes pouvant survenir chez l'utilisateur en soins palliatifs et de fin de vie. Les ordonnances doivent au préalable être remplies par le médecin.

Ces outils visent tous les secteurs offrant des soins palliatifs au CISSS de la Montérégie-Ouest.

Pour les OIPI, la section intitulée « Pharmacie communautaire » doit uniquement être complétée pour les ordonnances qui seront acheminées en externe.

À noter, les OIPI déjà existantes, qui étaient en vigueur dans les anciennes composantes, sont annulées et ne doivent plus être utilisées. Elles seront dorénavant refusées par la pharmacie du CISSMO.

Les gestionnaires sont responsables de s'assurer que les outils annulés de leur milieu ne sont plus disponibles et doivent diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	Ordonnance pharmaceutique : ORD-17 Détresse en soins palliatifs
Suroît	- 1200-05-051 : OIPE détresse intra établissement (2010-10) - 1200-05-053 : OIPE détresse hors établissement (2011-02)
Haut-Saint-Laurent	Ordonnance Collective : OC contrôle de la douleur : ajustement des doses et conversion de opioïdes (protocole de douleur HSL)
Vaudreuil-Soulanges	Protocole inter-disciplinaire : PROT-INTER-002 Protocole de détresse

SOINS INFIRMIERS :

Des séances de formations ont été offertes, par les infirmières consultantes en soins palliatifs, aux infirmières des secteurs visés depuis le 14 avril 2020.

À partir du **2020-05-05**, les formations, d'une durée de 30 minutes, sont maintenant offertes via la plateforme ENA. Voici les informations nécessaires :

Les OIPI en soins palliatifs Code de la formation ENA # 3492.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'infirmière consultante en soins palliatifs de votre secteur.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR SG NB